

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 04.07.24

Et publication ou notification

Du 05.07.24

République Française
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Le Maire,

LA CROIX
VALMER



Une qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

N°DEL 2024_06_070_8

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal :

Objet : JURIDIQUE

Modification du représentant de la commune aux conseils d'administrations et aux assemblées générales de la Société Publique Locale Méditerranée "SPLM"

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

Gabrielle DALMAS donne procuration à Michèle CAPDEVIELLE
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Roger OLIVIER
Catherine BRUNETTO donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT

Secrétaire de séance :

Linda TRIBET



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° DEL 2023_06_079_1 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2023 portant adhésion à la Société Publique Locale Méditerranée « SPLM » ;

Considérant que la délibération n° 2023_06_087_9 en date du 14 septembre 2023 acte l'adhésion de la commune de La Croix Valmer à la Société Publique Locale Méditerranée et désigne Monsieur le Maire comme représentant de la commune aux Conseils d'Administration et aux assemblées générales de ladite SPLM.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal sa volonté de voir Monsieur René CARANDANTE, 1^{er} adjoint, le remplacer au titre de représentant de la commune aux Conseils d'Administration et aux assemblées générales de la SPLM.

Ce remplacement intervient au titre de contraintes administratives et temporelles.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** la désignation de Monsieur René CARANDANTE, 1^{er} adjoint, comme représentant de la commune de La Croix Valmer aux Conseils d'Administration et aux assemblées générales de la SPLM, en substitution de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,

L. Jobert

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

05 JUL. 2024

Le Maire

